



République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2011

Le 14 février 2011 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean-François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 février 2011

Présents : Mmes, BURRIAT, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN, RONDELET,
Messieurs BERENGER, BOIZARD, MIRALLES, PERRIN, ROUDET, ROUGEMONT, TROUILLOUD
Pouvoirs Mme SCOLARI donne procuration à Mme MONTEREMAL
Mr SCHNEIDER donne procuration à Mr TROUILLOUD

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose Mr BOIZARD - adopté à l'unanimité

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 janvier 2011 à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part de la démission de Mme BURET, conseillère municipale suite à son déménagement de la commune.

Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour la délibération concernant la convention de servitude pour l'implantation d'une canalisation gaz. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Délibération N°10/2011 : classement et déclassement de la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la délibération n°99-2010 du 15 novembre 2010 a décidé la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

Ce dossier a été mis à la disposition du public du 6 au 20 décembre 2010 et le Commissaire Enquêteur, nommé par arrêté du Maire en date du 16/11/2010 a assuré une permanence en Mairie le lundi 20/12/2010 de 15 heures à 17 heures.

Après avoir pris connaissance du dossier et considérant qu'aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête ni qu'aucune lettre ou note écrite ne lui a été annexé, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable au projet.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'accepter le classement et déclassement de la voirie communale tel que proposé dans le dossier soumis à enquête publique. La nouvelle longueur totale de la voirie communale s'élèvera à 30 150 mètres ;
- de l'autoriser à signer tout acte et document afférents à ce classement et déclassement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accepter le classement et déclassement de la voirie communale tel que proposé dans le dossier soumis à enquête publique. La nouvelle longueur totale de la voirie communale s'élèvera à 30 150 mètres.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document afférents à ce classement et déclassement.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Délibération N°11/2011 : modification de la délibération N°66/2010 (poste adjoint administratif)

Monsieur le Maire expose :

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Considérant qu'il convient de pourvoir le poste créé par délibération n°66/2010 à raison de 10.63 heures hebdomadaires annualisées pour l'entretien du bâtiment de l'école élémentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

De modifier le temps de travail du poste d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE de 10.13 heures hebdomadaires annualisées à 10.63 heures hebdomadaires annualisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE :

De modifier le temps de travail du poste d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE à 10.63 heures hebdomadaires annualisées.

- ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Délibération N°12/2011 : Annexe 1-12 de la convention N°2006-0273 D.I.B collecte en porte à porte Tennis de Crossey

Vu la délibération numéro 78/2007, par laquelle la commune de St Etienne de Crossey et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais ont signé la convention numéro 2006-0273, qui précise les modalités de ramassage des déchets des non ménages.

Vu la demande du Club de tennis de Saint Etienne de Crossey auprès de la CAPV, sollicitant le ramassage de ses déchets résiduels pour le 2^d semestre 2010, il convient d'ajouter ce service complémentaire à la convention de base.

Vu l'annexe 1-12 « tennis » reçu en mairie le 10 février 2011,

Vu la nécessité d'annexer ce service complémentaire à la convention prise en septembre 2006.

Le coût pour ce ramassage s'élève à 155,37 € TTC.

Une réflexion est en cours, afin de définir les besoins globaux du complexe sportif (Tennis, Gymnase, Foot, terrains multisports). Ces containers auront comme point de stockage le futur local FCG.

Après discussion et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'autoriser le maire à :

- Signer toutes les pièces nécessaires à ces dépenses,
- A engager les sommes correspondantes,
- A inscrire cette dépense au budget de fonctionnement 2011, article 637.

Délibération N°13/2011 : Engagement de dépenses N° 2 avant le vote du budget primitif 2011

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités Locales, jusqu'à l'adoption du budget primitif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, le maire peut « engager, liquider et mandater » des dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice de l'année n-1, déduction faite des dépenses des chapitres 16 et 18.

Il est donc possible d'engager la somme maximale de 794584,00 €.

Vu l'engagement de dépenses numéro 01 de 2011 qui s'élève à 4808 €, voté en conseil municipal du 17 janvier dernier (délibération 04/2011)

Vu la nécessité de présenter un nouvel engagement de dépenses avant le vote du budget 2011, afin de lancer la consultation pour les travaux nécessaires à la réouverture du camping municipal en juin prochain, les consultations lancées fin 2010 pour le remplacement du lave vaisselle du restaurant scolaire, et le renouvellement du parc informatique des écoles ainsi que pour l'étude de faisabilité de l'agrandissement de la bibliothèque municipale.

Monsieur le maire propose d'engager les sommes suivantes avant le vote du budget 2011, afin de pouvoir passer commande, puis liquider et mandater les factures relatives aux investissements mentionnés ci-dessous :

Réseaux camping municipal Article 2128 Opération 18	105 000,00 €
Lave vaisselle du restaurant scolaire Article 2188 Opération 23	6 085,00 €
Etude de faisabilité agrandissement bibliothèque Article 2031	4 310,00 €
Matériels informatiques Article 2183 opérations 103	11 460,00 €

TOTAL SOMMES ENGAGEES **126 855,00 €**

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents, après avoir vérifié que cette somme cumulée à l'engagement numéro 01 ne dépasse pas le quart (794584 €) des crédits d'investissements inscrits au budget 2010 (3178330 €), **autorise** le maire à :

- Signer toutes les pièces nécessaires à ces dépenses,
- A engager les sommes correspondantes,
- A inscrire ces crédits au budget primitif 2011 M 14.

Approbation des comptes de gestion du trésorier principal pour le budget principal

Les explications présentant des incertitudes, Monsieur le Maire décide de retirer ce projet de l'ordre du jour et de représenter la délibération lors de la prochaine séance.

Délibération N°14/2011 : Vote du compte administratif 2010 du budget principal

Présentation du CA 2010.

Monsieur Roger TROUILLOUD, Adjoint aux finances expose à l'assemblée que la présentation du Compte administratif 2010, compte de bilan de la gestion écoulée.

Il rappelle que le maire ne peut voter son propre compte administratif, il devra donc se retirer au moment du vote.

Les résultats constatés seront repris dans le budget primitif 2011, l'assemblée se prononcera lors du vote du budget primitif 2011 sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010.

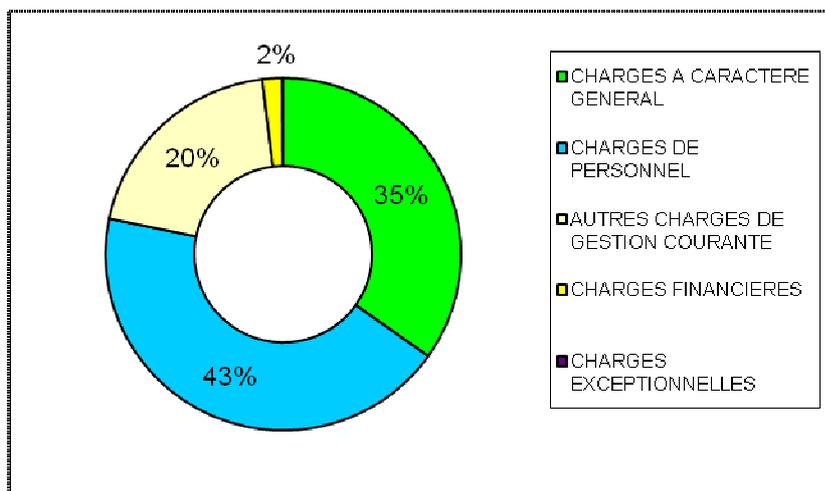
Toutes sections confondues ce sont 3 399 629,33€ de dépenses et 3 662 276,61 € de recettes, soit un résultat de gestion excédentaire de 262 647,28 € dont 486 783,06 € d'excédent de fonctionnement et 224 135,78 € de déficit d'investissement.

La section de fonctionnement :

Des dépenses réelles de fonctionnement en progression de 6,34 % par rapport au CA 2009. Cette progression tient principalement à une accélération des charges de personnels en raison de l'augmentation des arrêts de travail et de leur durée, ainsi que d'un important sinistre lié à la foudre au complexe sportif.

Articles	Dépenses de Fonctionnement	C A 2009	C.A 2010	Variation
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	534 138,05	558 732,56	4,60%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	647 545,54	696 583,69	7,57%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	297 640,72	318 903,69	7,14%

66	CHARGES FINANCIERES	18 474,55	28 987,93	56,91%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 010,28	1 272,66	-88,44%
		1 508		
	Total dépenses réelles de Fonctionnement	809,14	1 604 480,53	6,34%
675-676	Diff. Sur réalisations Cessions	1 146,31	0,00	-100,00%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	97 424,30	111 493,54	14,44%
		1 607		
	Total global des dépenses de Fonct.	379,75	1 715 974,07	6,76%



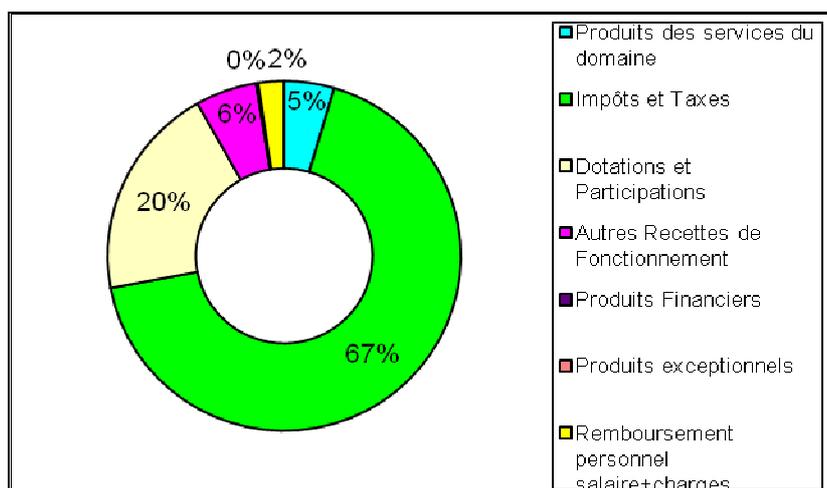
Des recettes réelles de fonctionnement en hausse de 4,99 %.

Principalement constituées des impôts, taxes et des dotations de l'état, les recettes encaissées en 2010 ont connu un dynamisme en raison principalement de la hausse du taux de la taxe d'habitation votée en 2010 afin de compenser la baisse de près de 26000€ de la dotation de solidarité communautaire versée par la Communauté de Communes du Pays Voironnais, ainsi que la perte de recettes sur les droits de mutation.

Le volume de recettes des dotations et participation progresse également sur cet exercice, en raison d'une dotation de 11000 € en raison du PLU, et de l'encaissement pour la première année des participations au fonctionnement du gymnase versées par les communes voisines (St Nicolas de Macherin et St Aupre, pour 9334 €, ainsi que 7107 € de taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

	Les recettes réelles de Fonctionnement	C.A 2009	C.A 2010	Variations
70	Produits des services du domaine	85 686,39	100 771,15	17,60%
73	Impôts et Taxes	1 441 760,74	1 486 336,89	3,09%
74	Dotations et Participations	416 958,05	435 685,81	4,49%
75	Autres Recettes de Fonctionnement	119 108,47	124 059,11	4,16%
76	Produits Financiers	6 775,43	11,93	-99,82%
77	Produits exceptionnels	24 418,22	3 914,48	-83,97%
6419+6459	Remboursement personnel salaire+charges	3 269,18	51 977,76	1489,93%
	Total recettes réelles de Fonctionnement.	2 097 976,48	2 202 757,13	4,99%
79	Transfert de charges	0,00	0,00	
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	2 097 976,48	2 202 757,13	

Composition des recettes réelles de fonctionnement :



La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constitue l'épargne de gestion, qui diminuée des intérêts et du capital de la dette payés en 2010 donne l'épargne nette. Pour 2010 l'épargne nette est en hausse de 5,62% par rapport à celle constatée en 2009. L'effet ciseau, demeure, puisque les dépenses de fonctionnement évoluent plus vite que les recettes.

La section d'investissement :

Des dépenses d'équipement brut pour 1 460 678 €, principalement constituées de

- Près de 65 % de ces dépenses sur les réseaux,
- 23,50 % pour les bâtiments communaux,
- 6 % pour des acquisitions divers et renouvellement de matériels,
- 4% pour les agencements et aménagement de terrains,
- 1,5% pour les études.

Ce sont 953 189 € de travaux sur les réseaux, dont principalement les travaux de sécurisation et d'enfouissement des réseaux secs, de la rue du Tram (696 528€), le programme annuel de voirie pour 159 916€, construction de la passerelle sur la morgue le long de la RD 49 pour 85696€.

Ce sont 342 652 € de travaux de bâtiments :

C'est principalement la construction du local FCG pour 190 257 €, la rénovation des vitraux de l'église du Bourg pour 45 759 €, Les travaux d'aménagements intérieurs des surfaces commerciales pour 75 143 € et comme chaque année des travaux ponctuels d'amélioration des divers bâtiments communaux, (Volets roulants à la Varlope, réseaux téléphonique et informatique à la mairie avec climatisation du local, installation d'un pendrillon sur la scène du foyer municipal, motorisation de deux portes aux services techniques

Ce sont 56608€ de travaux d'agencements de terrains et de plantations, dont principalement la rénovation des quatre terrains de tennis pour 53607€.

La commune a procédé au renouvellement et complément de matériel divers pour 82125€, (Défibrillateur au gymnase intercommunal, une fraise à neige, une compresseur, un motoculteur pour les services techniques, remplacement et complément de postes informatiques à la mairie et à l'école primaire, achat d'un pont suspendu et d'une locomotive installés dans la cour de l'école maternelle, achat de plateaux et bancs pour les manifestations, remplacement de la centrale téléphonique à la mairie, complément du mobilier pour la bibliothèque municipale, et des étagères pour le local archives de la mairie.

Les dépenses d'investissement	CA 2010
Etudes et Recherches	26 103,45
Licences	23 294,02
Achats de terrains et de bâtiments	3 932,63
Achats biens meubles divers	54 899,18
Plantations agencement de terrains	56 608,36
Gros travaux de Bâtiments	342 651,66
Réseaux Divers	953 188,94
Capital de la dette	162 194,41
Total dépenses d'équipement Brut	1 460 678,24
Total dépenses réelles d'investissement *	1 622 872,65
Remboursement de cautions	220,54
Subventions remboursées Logts sociaux	4 300,00
Opérations d'ordre frais d'études	46 004,24
Récupération T.V.A E.R	10 257,83
Déficit d'investissement reporté	0,00
TOTAL GLOBAL DES DEPENSES	1 683 655,26

Ces dépenses sont principalement financées par les recettes suivantes :

La capitalisation de l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2009 pour 490 596,73 €, soit 100 % du résultat de fonctionnement affecté à la section d'investissement.
Des recettes d'investissement composées du Fond de Compensation pour la T.V.A pour 512 299€, de 51 319€ de Taxe Locale d'Equipement et de 188 241 € de subventions, 10258 € de récupération de TVA sur les travaux d'électrification rurale, et le report de l'excédent d'investissement pour 100 693,03 €

Articles	RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2010
1323	Subventions	188 241,57
10222	F.C.T.V.A	512 299,00
10223	T.L.E	51 319,00
1068	Excédent Fonctionnement capitalisé	490 596,73
1641	Emprunts	0,00
165	Encaissement de cautions	2 476,47
21534	Réseaux d'électrification Récup T.V.A	13 603,96
238	Reversement avances forfaitaires	33 227,14
	Sous total recettes Réelles d'investissement	1 291 763,87
281	Amortissements	111 493,54
27	Cessions de créances Récup T.V.A E.R	10 257,83
2031	Opérations d'ordre frais d'études	46 004,24
	Total des recettes d'investissement de l'exercice	1 459 519,48
OO1	Excédent d'investissement 2009 reporté	100 693,03
	Total des recettes avec excédent reporté	1 560 212,51

Soit des résultats finaux de :

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2 202 757,13
Dépenses de Fonctionnement	1 604 480,53
Soit un résultat de gestion 2010 de	486 783,06
Auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur	0,00
<u>Soit un résultat au 31 décembre 2010 de</u>	<u>486 783,06</u>

Section d'investissement

Recettes d'investissement	1 560 212,51
Dépenses d'investissement	1 683 655,26
Soit un résultat de gestion 2010 de	-224 135,78
Auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur	100 693,03
<u>Soit un résultat de clôture au 31 décembre 2010 de</u>	<u>- 123 442,75</u>

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, et que Monsieur le Maire se soit retiré au moment du vote, et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

VOTE le compte administratif 2010 du budget principal à l'unanimité des présents,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS

- Commission Finances :
 - Prochaine commission : le 17/02
- Commission Urbanisme :
 - Prochaine commission : le 21/02
 - Plan d'accessibilité PAVE : pré- rendu du bureau d'étude, l'axe principal sera le centre Bourg
 - Commission carrières : 12/04 avec visite sur site
 - PLU : Lors de la réunion publique de présentation du diagnostic environ 80 personnes se sont déplacées
 - Décision de ne pas préempter sur le bien Bonnabé
 - 30/03 à 18h30 Salle du Conseil : réunion Faune/Flore
- Commission travaux :
 - Prochaine commission travaux : le 24/02
 - Rue du Tram : problème de vitesse des camions, il faut peut être envisager des plots ou barrières
 - Stationnement devant vival : étude à faire
 - Vitraux : les travaux sont terminés
 - Route de Paris : le garde corps du pont sur la Morge est changé
 - Skate Parc : Les travaux sont terminés, il reste les modules à installer
- Commission vie du village :
 - Une étude de faisabilité a été demandé pour l'agrandissement de la bibliothèque
 - Spectacle Marionnettes Le Papalagui le 25/02

- Commission solidarités scolaire CCAS :
 - Assemblée générale jumelage le 18/02 à 20h30
 - Bilan RAM le 22/02 à 20h30
 - Conseil école élémentaire : le 24/02

Clôture de la séance à 23H35

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 28 MARS A 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
--

Affiché le VENDREDI 18 FEVRIER 2011

H.BERENGER	
M. BOIZARD	
S. BURRIAT	
V.COATTRENEC	
JF. GAUJOUR	
I.RONDELET	
D.ROUGEMONT	

M.MARRANT	
JF.MIRALLES	
MB.MONTEREMAL	
A.PERRIN	
G. PEYLIN	
B. ROUDET	
R. TROUILLOUD	